



MINISTÈRE
DE LA MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer
Direction des affaires maritimes

Paris, le 25 AOUT 2020

*Sous-direction des gens de mer
Bureau des établissements d'enseignement maritime*

Le directeur des affaires maritimes

à

Mesdames et Messieurs les directeurs des
lycées professionnels maritimes

Nos réf. : GM2 - 93

Vos réf. :

Affaire suivie par : Agnès DESBOIS

agnes.desbois@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 04 40 81 33 42

Objet : Plan de continuité pédagogique Rentrée scolaire 2020 si reprise de la circulation du virus
PJ : fiche GM scenario de référence + fiches sur [lien eduscol](#) + fiche GM retex enseignement à distance

La rentrée scolaire 2020 intervient dans un contexte particulier, marqué par la situation sanitaire liée au Covid-19. Si elle a vocation à se dérouler dans un contexte de vigilance de l'ensemble de la communauté éducative face à cette situation, notamment quant au respect des gestes barrières, l'état actuel de la doctrine sanitaire n'implique pas d'autres restrictions quant aux modalités d'accueil des élèves et au fonctionnement des lycées.

Le scénario de référence de la prochaine rentrée est donc bien celui d'un enseignement en présentiel pour tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire.

Ainsi, le protocole sanitaire défini à ce stade pour la rentrée scolaire 2020 par le ministère en charge de l'éducation, qui introduit de nouveaux assouplissements des règles relatives à la distanciation et à la limitation du brassage entre classes/groupes, n'entraîne pas de limitation des capacités d'accueil (voir fiche GM scenario de référence). Il ne nécessite donc pas l'activation du plan de continuité défini dans la présente note.

Cependant, nous devons nous préparer dans l'hypothèse d'une circulation active du virus sur tout ou partie du territoire à la rentrée ou au cours de l'année scolaire 2020.

L'enjeu majeur pour la prochaine rentrée scolaire, dans l'hypothèse où les conditions sanitaires imposeraient localement la mise en œuvre d'un protocole restreignant les capacités d'accueil, est de permettre une rentrée en présentiel de tous les élèves avec un nombre de jours d'enseignement présentiel le plus élevé possible, tout en assurant leur sécurité et celle des personnels.

Quel que soit le contexte sanitaire, dès le 1er septembre, l'obligation scolaire s'appliquera pleinement : la présence des élèves au lycée est impérative et n'est pas laissée à la libre appréciation des parents.

Ce plan de continuité s'inscrit en revanche dans l'hypothèse d'une circulation active du virus sur tout ou partie du territoire à la rentrée scolaire 2020.

Deux hypothèses sont envisagées :

Hypothèse 1 : en cas de circulation active du virus, durcissement des règles sanitaires entraînant une **réduction des capacités d'accueil**, notamment du fait des règles de distanciation,

Hypothèse 2 : en cas de circulation très active du virus, localisée, **fermeture des lycées sur une zone géographique déterminée**.

Mise en œuvre de la continuité pédagogique

Hypothèse 1: en cas de circulation active du virus, nécessitant la remise en vigueur d'un protocole sanitaire réduisant la capacité d'accueil

Dans l'hypothèse d'une activation d'un protocole sanitaire dont les implications en termes de capacité d'accueil ou de non brassage des classes et des groupes ne permettraient pas un accueil de l'ensemble des élèves d'une classe de façon simultanée, deux principes clefs doivent être appliqués :

- Tous les élèves doivent avoir accès à des cours en présentiel **une semaine sur deux** en privilégiant des enseignements pratiques en présentiel et les théoriques en distanciel.
- La présence des élèves aux cours en présentiel est obligatoire et n'est pas laissée à l'appréciation des familles.

Les organisations mises en place devront également répondre à plusieurs enjeux :

- recréer le lien social entre les élèves et les équipes éducatives ;
- offrir aux élèves un cadre bienveillant, permettant la reprise des apprentissages dans les meilleures conditions possibles;
- offrir un accompagnement adapté à chaque élève, en particulier ceux qui risquent de rencontrer des difficultés les empêchant de suivre le rythme des apprentissages

Afin de vous accompagner dans la mise en place d'organisations et de modalités pédagogiques adaptées, plusieurs fiches thématiques sont à votre disposition :

- Quelles sont les principales actions à mettre en œuvre au moment de l'activation du protocole et de la mise en application d'une organisation adaptée ? [fiche 1.1]
- Quelle organisation des locaux? Quelles possibilités de recours à des locaux annexes? [fiche 1.2]
- Quelles modalités d'organisation pédagogique ? Comment articuler les différents temps? [fiche 1.3]
- Sur quel accompagnement s'appuyer pour mettre en œuvre la continuité pédagogique ? [fiche 1.4]
- Sur quels outils et quelles ressources s'appuyer? [fiche 1.5]

Mise en œuvre de la continuité pédagogique

Hypothèse 2 : circulation très active du virus, localisée, nécessitant la fermeture des lycées sur une zone géographique déterminée. Dans cette hypothèse, l'intégralité de l'enseignement est donc assurée en distanciel.

L'action de chacun doit à la fois permettre de maintenir le niveau général des élèves et d'avoir une attention particulière afin d'éviter retard ou décrochage des élèves en situation de difficulté scolaire ou issus de milieux défavorisés pour lesquels l'école à la maison peut être d'une complexité particulière.

Pour y arriver, vous pouvez vous appuyer sur trois leviers :

o maintenir les liens : tout élève doit être appelé ou contacté une fois par semaine sur l'état d'avancement de ses apprentissages, ses difficultés, etc.

o partager des contenus pédagogiques de qualité et de manière coordonnée entre les LPM

o l'aide aux parents pour le suivi du travail des élèves

Afin de vous accompagner dans la mise en place d'organisations et de modalités pédagogiques adaptées, plusieurs fiches thématiques sont à votre disposition :

- Quelles sont les principales actions à mettre en œuvre au moment de l'activation du protocole et de la mise en application d'une organisation adaptée ? [fiche 2.1]

- Sur quel accompagnement s'appuyer pour mettre en œuvre la continuité pédagogique ? [fiche 2.2]

- Sur quels outils et quelles ressources s'appuyer ? [fiche 2.3 et fiche GM enseignement à distance]



Thierry COQUIL

Copie à : Dirm